

EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

VALIDITE : 2022

TARIFICATION AU POURCENTAGE : sur les recettes "entrées" par semaine.

DROITS NETS

- jusqu'à concurrence d'une recette de 1.365,99 €: 0,534 %
- pour une recette de 1.366 € à 2.726,99 €: 0,728 %
- pour une recette de plus de 2.727 €: 1,068 %

(Minimum égal à 1,64 €)

(TVA 3% en sus)